

L'avenir qui se présente à nous est chargé de perspectives heureuses autant que de menaces ; ceci nous impose de nous engager fermement à maintenir les règles internationales en matière de droits de l'homme et de confirmer notre volonté de les réaffirmer et de leur donner un nouveau développement.

Nous soulignons l'importance de la protection de la liberté de pensée, de conscience et de religion, et de la liberté d'opinion et d'expression ; car sans ces libertés, les autres droits ne peuvent être pleinement réalisés.

Nous mettons aussi l'accent sur le respect de la primauté du droit et de la pluralité d'opinion, sans lesquels il ne peut y avoir ni gouvernement représentatif, ni démocratie.

Nous croyons de même à la liberté d'association dans une société pluraliste.

Nous affirmons que le droit de chaque individu à l'intégrité physique et à la dignité doit être garanti. Nous abhorrons et condamnons la torture sous toutes ses formes.

Nous croyons que tous les êtres humains doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.